

Pépinière «Point + Entreprises» 3 rue Violet - Approbation du projet d'agrandissement - Demande de subvention au Fonds Départemental de Développement Économique (FDDE) - Avenant à la convention avec le GIE «Point + Entreprises»

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis 1985, dans le cadre de sa politique de développement économique, la Ville de Besançon a aménagé, dans le bâtiment municipal 3 rue Violet, des locaux d'accueil pour de nouvelles entreprises.

Le dispositif global d'accompagnement des créateurs, aujourd'hui animé par le Groupement d'Intérêt Économique «Point + Entreprises» au sein des cette pépinière s'est montré d'une grande efficacité. On compte en effet, en quatre années, 72 entreprises et 159 emplois créés.

Aujourd'hui, des locaux se trouvent disponibles dans ce bâtiment. Il est envisagé d'y réaliser certains aménagements qui permettront d'étendre la capacité d'accueil de la pépinière. Par ailleurs, la démolition de parties vétustes à l'extérieur du bâtiment s'avère nécessaire.

Ces travaux se décomposent comme suit :

Travaux intérieurs : doublages, peintures, sols, huisseries, électricité, chauffage	105 000 F TTC
Travaux extérieurs : démolitions	25 000 F TTC

soit un montant total de	130 000 F TTC (109 612 F HT)

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une participation financière du Fonds Départemental de Développement Économique car l'aménagement de ce bâtiment municipal, à usage industriel et artisanal, a des conséquences directes en terme de création d'emplois.

Cette participation varie de 10 à 20 % du montant des dépenses hors taxes.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le présent projet et décider l'exécution des travaux,
- solliciter la participation du FDDE,
- s'engager à financer la part restant à la charge de la Ville,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant la subvention du Département dès réception de la décision attributive, en recettes au chapitre 908.6-1053-83017 (31000) et en dépenses au chapitre 908.6-232-83017 (31000),
- solliciter du Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux avant la décision attributive de subvention,
- autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention intervenue le 1^{er} décembre 1988 avec le GIE «Point + Entreprises», pour matérialiser la mise à sa disposition de locaux supplémentaires.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, on sait que les locaux de la rue Violet demandent à être rénovés, restaurés et ont besoin d'assez gros travaux. Ma remarque ne portera donc pas là-dessus, mais sur le fait qu'actuellement les créateurs d'entreprises, ceux qui démarrent un projet ont besoin d'une assistance, d'un environnement. Ils n'ont pas seulement besoin de locaux, même si cela leur rend bien des services. C'est ainsi que nous avons été amenés à concevoir ce qui se passe à Palente.

Alors, j'aurais souhaité pour ma part au moment où vous nous posez la question de la rénovation de la rue Violet, qu'en commission économique on puisse, avec M. de SURY, parler des attentes des jeunes qui créent leur entreprise et qui sont rue Violet pour voir quels sont les services qu'il faut leur apporter. Vous y faites allusion au point suivant de l'ordre du jour mais on ne voit pas très bien quelle est la construction d'ensemble. Alors c'est la raison pour laquelle je demanderais à ce que cette commission économique puisse regarder elle-même quelles sont les attentes de ceux qu'on héberge rue Violet.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il s'agit de travaux très légers. Il ne s'agit pas de restructurer de fond en comble, mais quelques salles ont besoin d'être un petit peu réaménagées suite au départ d'entreprises. Dans ce secteur-là, Raymond JEANNIARD va vous le dire, il y a effectivement un conseil aux entreprises qui existe, c'est le «Point + Entreprises», de nature très différente d'IEN, ce n'est pas la même dimension si vous voulez, mais en tout cas cela existe déjà.

M. JACQUEMIN : Je suis bien d'accord pour dire qu'il ne faut pas forcément faire la même chose qu'à Palente, il n'en demeure pas moins vrai que ceux qui créent leur entreprise ont aussi ces attentes-là, c'est-à-dire d'un service d'accueil, de services d'environnement, peut-être du secrétariat commun, peut-être quelquefois du conseil sur tel ou tel point et qu'on soit rue Violet ou qu'on soit à Palente, cette attente-là existe. Donc au moment précisément où vous nous proposez de faire cette restauration, j'en profite pour soulever ce problème et je souhaiterais qu'avec M. de SURY on puisse voir, si on ne peut pas rue Violet, enrichir un peu le projet.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On va vous dire déjà où en est la situation rue Violet.

M. JEANNIARD : En ce qui concerne le GIE Point + Entreprises, il y a un comité de pilotage où sont réunis l'ADED, la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi et la Ville de Besançon qui interviennent financièrement. Le GIE Point + Entreprises a vu le jour il y a un petit peu plus d'un an. Il faisait suite à la pépinière d'entreprises rue Violet et depuis quatre ans, il y a eu un certain nombre de créations d'entreprises, 72 entreprises et 159 emplois créés.

Sur l'ensemble des dossiers qui ont été présentés, nous n'avons eu que deux échecs de créations d'entreprises. En ce qui concerne le GIE Point + Entreprises, j'ai sous la main des dossiers qui sont à jour d'un mois et je suis prêt à vous les fournir ce soir Monsieur JACQUEMIN. D'autre part je vous invite à venir visiter le GIE Point + Entreprises et là vous y découvrirez tout un service d'assistance pour la création d'entreprises et pour les entreprises déjà implantées dans les locaux de la rue Violet, de Palente ou de Planoise, puisqu'il y a des locaux aussi à l'ancienne poste de Palente et à Planoise.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce qui serait utile et qui est demandé par M. JACQUEMIN, c'est que la commission économique, dans une prochaine réunion, parle avec l'Adjoint concerné de ce qui se passe dans ce Point + Entreprises de façon à coordonner l'ensemble. C'est effectivement un point d'économie mais qui concerne plus spécialement un autre Adjoint, donc pour mettre tout cela en commun, c'est tout simple et c'est ce qui est demandé.

M. JEANNIARD : Pourquoi effectivement cela concerne-t-il ma délégation ? Parce qu'il y a un fort accent de formation professionnelle qui est l'objet du GIE Point + Entreprises, et il est évident que lorsqu'on implante des entreprises de petite dimension à faible capitalisation, c'est-à-dire environ 70 000 F au départ pour l'essentiel de ces entreprises-là, eh bien il y a besoin de modules de formation importante. C'est pour cette raison que c'est ma délégation qui pilote le GIE Point + Entreprises.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Le pilote ira vous expliquer cela à une réunion en commun avec les deux secteurs concernés.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.